

**ASTRONOMIE – ASTROPHYSIQUE**  
**CSAA et Programmes Nationaux**  
**Appel d'Offres 2017 – Note de cadrage**

***Important** : Les proposants sont priés de prendre connaissance de l'ensemble des informations données dans ce texte avant de remplir la demande.*

Comme les années passées, la Direction de l'INSU a mis en place un formulaire en ligne pour les réponses aux appels d'offres de l'INSU. Ce formulaire concerne les demandes évaluées par la **CSAA** et les **demandes des Programmes Nationaux (PN)**.

Le formulaire en ligne est accessible sur le site <http://appeldoffres2017.insu.cnrs.fr/>

Il vous est demandé de **remplir le formulaire en ligne** et de déposer sur le site le dossier scientifique AA signé par le directeur de laboratoire **pour le 22 septembre 2016 à 17 h, délai de rigueur**. Aucune demande n'est à envoyer par courrier ou par mail.

Toutes les demandes doivent être renseignées dans Dialog pour le 9 septembre 2016.

### **Dossier scientifique**

A partir de 2017, les Programmes Nationaux adoptent un modèle simplifié pour le dossier scientifique, les demandes d'opération à la CSAA conservent le dossier habituel. Les Actions Spécifiques conservent leur formulaire propre. Le choix entre les différents types de demandes à la CSAA ou aux PN se fait en cochant la case correspondante dans le formulaire en ligne. Une demande peut être adressée à plusieurs programmes nationaux ; il importe alors de bien montrer dans le dossier la part respective demandée à chacun des programmes.

Pour la **CSAA**, le choix de la catégorie dont relève la demande sera fait par le proposant sur la base des indications suivantes :

- ❖ **CSAA/ENG** : Opérations pour lesquelles l'INSU a donné un financement l'année précédente (hors MAN, JOU et R&D) et indiqué que l'opération se continuerait avec un financement l'année suivante.
- ❖ **CSAA/JOU** : Jouvence des moyens nationaux de l'INSU (Réseau Temps-Fréquence, OHP-T193, TBL, RTN).
- ❖ **CSAA/MAN** : Remplacement ou amélioration d'un matériel générique de laboratoire ou existant, ou acquisition de celui-ci dans un cadre général de remise à niveau d'équipements techniques. Les mises à niveau informatique ne pourront porter que sur des opérations de calcul, sauvegarde et stockage en lien avec des opérations scientifiques spécifiques, mais pas sur les infrastructures de base de l'informatique des laboratoires (comme par exemple le réseau Wi-Fi).
- ❖ **CSAA/NOU** : Opérations pour lesquelles l'INSU n'a pas donné de financement l'année précédente (hors MAN, JOU et R&D).
- ❖ **CSAA/R&D** : Opération de R&D (engagée ou nouvelle).

Il est à noter que la pression des demandes est inhomogène entre ces catégories, les facteurs de pression ayant atteint 2.6 (6.0 hors demandes liées à l'instrumentation ESO) pour la catégorie NOU et 4.0 (5.5 hors demandes liées à l'instrumentation ESO) pour la catégorie R&D lors de l'AO2016. La CSAA souhaite malgré tout fortement maintenir une activité R&D.

#### Recommandations importantes

- 1) Les demandes annuelles (en budget non consolidé) **inférieures à 15 k€** doivent être adressées aux PN ou AS.
- 2) Les moyens financiers détaillés dans le **formulaire informatisé** et dans le dossier scientifique doivent être en cohérence. Les informations sur les participants doivent être remplies avec soin dans le formulaire informatisé.
- 3) Dans le cas des opérations instrumentales (ENG, NOU, R&D), il est demandé aux proposant d'évaluer systématiquement les **coûts consolidés** des opérations qu'ils proposent. Cette estimation sera faite à partir de la liste des personnels impliqués dans la demande et de leurs équivalents temps-plein (ETPs) à l'aide du tableau coûts consolidés. A noter que les enseignants-chercheurs consacrant en principe la moitié de leur temps à de l'enseignement ne peuvent afficher plus de 50 % ETP par an.
- 4) Aucune demande de **financement de personnel** ne sera retenue.
- 5) Pour les demandes d'achat de matériel d'un coût supérieur à 5 k€, un **devis** doit être joint en annexe au dossier scientifique (rubrique n°1 du formulaire en ligne).
- 6) Les demandes d'opération à la CSAA et aux PN indiqueront si elles sont accompagnées d'une demande à la **Division Technique**. Les formulaires de demande à la DT sont inchangés. La CSAA examinera l'ensemble des demandes de soutien à la DT relevant de l'astronomie.
- 7) Dans le cas des opérations mi-lourdes (CSAA et opérations PN impliquant un investissement important en personnel), il est demandé aux directeurs de laboratoire d'afficher les priorités de l'unité dans DIALOG.
- 8) Concernant les Programmes Nationaux, un budget spécial sera attribué par le CNES pour l'exploitation des données du satellite Gaia, et un autre pour la préparation des programmes d'observation « temps ouvert » du JWST.

Questions AO INSU : Marcelline Prosper-Cojande / [marcelline.prosper-cojande@cnrs-dir.fr](mailto:marcelline.prosper-cojande@cnrs-dir.fr)